

SÉCHERESSE DANS LE CALVADOS

Situation au 31 juillet 2026

TOUT LE DÉPARTEMENT EST SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La situation 2026 est plus précoce et, sur plusieurs secteurs, aussi dégradée ou plus défavorable qu'en 2022. Aucune pluie significative n'est annoncée à court terme.

LES INDICATEURS À RETENIR

-83 % De précipitations en juillet par rapport à la normale	-40 % De précipitations de mars à juillet (177 mm contre 302 mm)	1/3 Des stations ONDE (Observatoire national des étiages) en assec fin juillet	NAPPES En baisse, sous 2025 et localement sous les niveaux de 2022
---	--	--	--

SITUATION ET MESURES APPLICABLES

1. ÉTAT DE LA RESSOURCE • Cours d'eau : débits inférieurs aux normales ; assecs nombreux dans l'ouest, notamment sur les bassins de la Souleuvre et de la Druance. • Eaux souterraines : vidange estivale généralisée ; nappes du socle, du Trias, du Cénomani et du Bajocien particulièrement fragiles. • Eau potable : situation globalement stable grâce aux interconnexions, mais vigilance sur la Côte de Nacre, le Virois, le Pays d'Auge et Villers-Bocage. 2. CLASSEMENT DES SECTEURS ALERTE RENFORCÉE : Bessin, Virois, Orne Moyenne, Orne Aval et Touques. ALERTE : Dives Amont et Dives Aval.	3. PRINCIPALES RESTRICTIONS • Dans tout le département : arrosage restreint des pelouses, massifs, espaces verts et espaces arborés, sauf utilisation d'eau de pluie. • Piscines privées : remplissage interdit. Lavage des véhicules à domicile, façades, toitures, terrasses et voiries interdit, sauf exceptions prévues par l'arrêté. • Équipements publics : fontaines d'ornement et douches de plage interdites, hors douches des postes de secours. • Pêche : interdite en 1^{re} catégorie ; interdiction de marcher dans l'eau pour pêcher en 2^e catégorie. HORAIRE ET MESURES PAR NIVEAU • Alerte : potagers, terrains de sport et irrigation par aspersion interdits de 11 h à 18 h ; golfs de 8 h à 20 h ; plans d'eau et mares de gabion de 10 h à 20 h. • Alerte renforcée : potagers, terrains de sport et irrigation par aspersion interdits de 9 h à 20 h ; golfs interdits sauf greens et départs ; alimentation des plans d'eau et mares de gabion interdite. • Activités économiques : réduction des prélèvements des ICPE de 5 % en alerte et de 10 % en alerte renforcée, avec suivi hebdomadaire.
---	---

ACTIONS ATTENDUES DES COLLECTIVITÉS

1. Identifier le niveau applicable à chaque commune sur la carte des territoires. 2. Diffuser et afficher le support correspondant (affiche alerte ou alerte renforcée). 3. Adapter les pratiques des services, associations et délégataires. 4. Consulter l'arrêté pour les exceptions, dérogations et mesures sectorielles.
--

POINTS DE VIGILANCE POUR LES GESTIONNAIRES

EAU POTABLE L'approvisionnement reste assuré, mais les consommations touristiques et industrielles créent des tensions locales. Signaler sans délai toute baisse de pression, rupture ou difficulté de production.	RÉSERVES ET BARRAGES Les réserves sont sollicitées : environ 79% du volume utile à la Dathée et 83% au Gast fin juillet. Les apports sont très faibles et la gestion doit préserver la fin de l'étiage.	SUIVI DE LA SITUATION Le Comité Ressource en Eau se réunit tous les 15 jours, piloté par la DDTM. Le prochain point est prévu le 13 août. Les mesures pourront être renforcées et des contrôles sont organisés sur le terrain.
---	--	---

Ces mesures applicables jusqu'au 30 octobre 2026, sauf levée anticipée ou renforcement.